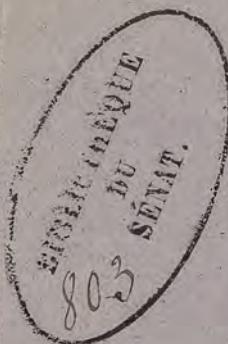


Coutou 31

THÉATRE REVOLUTIONNAIRE.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU



COLLECTIONNAIRE

LIBRAIRIE MAGISTERIALE

PRAESES



LES ENTRETIENS

des Bourbons, ou Dialogues entre Louis XIV, Henri IV,

Henri III, et

BOURBONS,

ou Dialogues entre Louis XIV, Henri IV,

NATHANIEL

Dialogues entre Louis XIV, Henri IV,

Louis XVI, à Saint-Cloud.

—
—
—

SEPTIEME DIALOGUE.

In nemus ire juvat, pressis que in retia cervis

Horari celeres per juga summa canes.

HENRI IV, surprenant Louis XVI, dans

son lit, à dix heures du matin.

Encore dans ton lit ? A cette heure ! paresseux !
n'es tu roi que pour dormir ?

Louis XVI.

Que voulez vous que je fasse ? quand les pavots
du sommeil sont appésantis sur ma paupière, je
ne sens pas le poids de mes disgraces. Je suis
heureux en songe, le prestige me dédommage
parfois de la réalité. On prend les consolations,
comme on les trouvent.

HENRI IV.

Tu n'as donc point d'autres distractions a tes
ennuis que ton oreiller, & tes rêves.

LOUIS XVI.

Ce sont les seules qui me soient permises.

HENRI IV.

La promenade t'offre cependant des attractions dans
ce séjour champêtre.

LOUIS XVI.

Je ne saurais faire un pas dans mes bosquets,
que je ne sois entouré, suivi, persécuté par des
bourgeois en uniforme; militaires ridicules, qui
ne quittent leurs boutiques, & leurs outils que
pour venir exercer en ces lieux un stupide es-
pionage, & me montrer des figures plates, &
allongées sous des bonnets de grenadiers. Ma
foi, jaime mieux renoncer au plaisir de la promenade,
que d'y être accompagné par un Capitaine des gar-
des tailleur, ou savetier de profession, & je reste
dans ma solitude.

HENRI IV.

Eh! ventre saint gris! prends un courrier fou-
gueux, une meute de chiens courants; & pour
dépayser les importuns égare-les dans la plaine
à la poursuite d'un Indolent, & sédentaires, ils
abandonneront bientôt la partie; & la crainte
qu'ils auront de se fatiguer sur tes pas, te déba-
rassera de leur présence insipide.

(3)

LOUIS XVI.

Ils ne craignent pas cet inconvenient là. Ils ont
eu l'esprit d'y mettre ordre.

HENRI VI.

Comment cela?

LOUIS XVI.

Pour s'épargner la peine de me suivre à la chassé,
ils ont jugé à propos de me l'interdire.

HENRI IV.

Tu me promenes de surprise en surprises.
Comment des sujets peuvent ils avoir eu l'audace de faire une pareille defense a leur roi?

LOUIS XVI.

Je vous avoue, mon père, qu'ils n'ont pas été jusqu'à me l'intimer expressement. Les douze cents ont l'art de sauver merveilleusement les apparences; & me dépouillent toujours le plus respectueusement du moude. Par une conséquence de ce qu'ils appellent les droits de l'homme, ils ont commencé par établir, que tout particulier est libre de chasser sur ses propriétés foncières.

HENRI IV.

Assez mal raisonné, par parenthese: en effet, avec leur principe, on pourra révoquer en doute tous les droits quelconques de propriété. Tel

(4)

peut avoir le droit de récueillir les fruits qui croissent sur cette portion de sol, tandis que tel autre aura le droit d'immoler le gibier qui s'y trouve. Ces deux propriétés sont distinctes, & parce qu'on a la première, il ne s'en suit pas qu'on doive avoir aussi la seconde. Mais une base absurde n'arrête pas quelqu'un dans l'intention d'établir un faux système. Continue.

L O U I S X V I .

De ce principe, absurde ou non, ils n'en ont pas moins fait dériver pour conséquence, qu'il n'est permis à personne de chasser sur les propriétés d'autrui; de sorte qu'il ne me reste ici pour canton de chasse que quelques arpens isolés; & fixés par des limites que je ne puis franchir sans contrevéniir aux loix de ces Messieurs.

H E N R I I V .

Eh bien ! Quitte le territoire trop borné de Saint-Cloud : gagne les taillis de Fontainebleau, ou la forêt de Compiègne : tu auras-là à parcourir un terrain d'une immense étendue.

L O U I S X V I .

On ne m'a pas interdit ces cantons. Au contraire, on m'y a réservé un privilége exclusif : mais ces MM. donnent d'une main ce qu'ils retiennent de l'autre ; & ils n'entendent pas que je profite de la permission qu'ils m'accordent.

H E N R I I V .

C'est une énigme que cela.

LOUIS XVI.

Je vais vous l'expliquer. *Les Tuilleries, & Saint-Cloud : Saint-Cloud, & les Tuilleries.* Voilà le cercle qui m'est tracé. Encore, quand fatigué d'être réveillé sans cesse par la sonnette législative, je me suis décidé à venir dormir à mon aise à Saint-Cloud ; si vous saviez qu'elle fermentation a agité les têtes Parisiennes ; avec qu'elle repugnance ces MM. m'ont laissé m'éloigner de leurs murs, les jolies petites motions qu'on faisait pour dételer mes chevaux & me ramener dans le voisinage du Manège... En vérité, mon pere, je suis encore trop heureux qu'on me permette de boire l'eau de la seine à Saint-Cloud : je serais sans doute fort mal accueilli dans la proposition d'aller poursuivre le Daim dans les taillis de Fontainebleau, ou dans la forêt de Compiègne. Là je serais trop loin de l'*assemblée nationale* qui ne pourrait communiquer avec moi. Ici je seroit trop proche de la forêt des Ardennes, d'où un parti de pandours débusquant incognito viendroit m'enlever comme un corps saint. Et puis ces bonnes gens m'aiment tant qu'ils ne pourroient se consoler de ma perte. Je serois tenté de leur dire,

Honorez moi Messieurs, d'un peu d'indifférence. Mais ils ne conçoivent rien à cette logique. les effets de leur amitié, ressemblent à ceux de la haine, & je suis l'oiseau chéri qu'on tient en cage, parce qu'on craint qu'il ne s'envole.

Mais écoutez ce qu'il y a de comique dans leur conduite à ce sujet. Jeus dessin ces jours derniers, de me dessaire de mes équipages de

(6)

chasse, comme métant absolument inutiles. Eh bien ! Ces Messieurs, sur la motion de ce petit pédant Lameth, m'envoyèrent prier respectueusement de les garder. Je ne fais s'ils avoient dessein de me persiffler , ou si habitués aux inconséquences, ils ont encore hazardé celle là sans malice, comme tant d'autres.... Mais je leur ai répondu, que je ne renonçois pas pour toujours à mon plaisir favori ; mais que je ne m'y livre-rois volontiers, que quand les désordres seraient cessés ; & que mon cœur seroit content.... C'est-à-dire, lorsque je n'aurai plus douze cents précepteurs.

HENRI IV.

Je te fais bon gré de cette réponse, mon fils , elle témoigne un commencement d'énergie. Mais en attendant qu'elle se développe , Je te plains. Tu joues un pauvre personnage. Tu dois être d'autant plus affecté de la privation qu'on t'impose que les Bourbons out toujours eu un goût décidé pour la chasse C'étoit aussi pour moi le délassement de mes travaux, c'étoit dans cet exercice , que je charmais les ennuis de l'étiquette , & des tracas de cour.

LOUIS XVI.

Eh bien ! mon père , on vous en fait un crime aujourd'hui.

HENRI IV.

Que dit tu là ? ventre-saint-gris.

LOUIS XVI.

On a osé en pleine assemblée taxer ce goût in-

nocent de passion funeste , indigne d'un roi. On a fait plus. On a invoqué à grands cris l'anathème sur vos mânes respectables. On a reproché à votre mémoire le code des chasses , qu'ils ont peint comme un recueil de loix sanguinaires dignes d'un Néron. O mon pere ! mon cœur se ferre à ce langage parricide François ! François ! déchirez mes entrailles. Je vous les abandonne ; mais ne souillez point la tombe de Henri.

H E N R I I V .

Ah ! s'il m'étoit possible de me transporter au milieu de ces faiseurs burlesques de loix plus burlesques encore , je leur dirois » écoutez : » c'est Henri IV qui vous parle. J'ai peut-être » des droits à votre attention.

» Je me suis réservé la chasse exclusivement » à une classe nombreuse de particuliers , parce » que la chasse ne convient pas à tous les citoyens : » parce que cet exercice dégénérant en habitude , » quelquefois en besoin , les détourneroit de leurs » occupations journalières , & peut-être de la » culture des terres , parce que le port d'armes » permis indistinctement aux habitans des cam- » paghes peut entraîner de terribles inconveniens : » parce que l'instrument fait pour saisir au vol » la perdrix fugitive , peut-être quelquefois un » instrument de mort dans la main d'un malfai- » teur ou même d'un imprudent.

» J'ai fait des ordonnances sévères pour punir » les délits de chasse , parce que cet exercice » présente un appas séduisant , & que la rigueur » d'une loi fortement prononcée est le seul moyen » de détourner les hommes d'une chose mau-

» vaise , & pernicieuse en soi , mais à laquelle
» ils sont entraînés par un penchant quelquefois
» irrésistible.

» Vous regardez donc comme un acte de tiran-
» nie , ce qui n'étoit que l'effet de mon amour
» pour mon peuple.

» Vous dites l'aimer aussi Dites que vous le
» flattez : vous avez l'air de lui sourire , mais
» c'est pour l'aveugler , & vous le conduisez au
» précipice par un chemin de fleurs.

» Vous me représentez comme un tiran.
» Lâches & vils calomniateurs ! mais la censure
» de Thersite peut elle offusquer la gloire d'A-
» chile ! Eh bien ! faites donc mieux que moi ,
» rendez mon peuple heureux , ventre-saint-gris !
» & je vous pardonne vos invectives. Mais ,
» hélas ! à voir vos opérations , je juge que vous
» n'attrapperez pas la maniere de mettre *la poule*
» *au pot* du payfan . »

Adieu mon fils , continue à dormir , & étour-
dis - toi sur ta forte position. Attends en paix
les événemens en persifflant par fois tes légis-
lateurs ; & ventre - saint - gris , il y aura bien
le la vergogne , si ces petits Messieurs t'em-
pêchent encore l'an prochain de relancer un cerf
dans la forêt de Lieursaint. Adieu.

*Le huitième entretien sera orné d'une estampe
gravée par un artiste célèbre de la capitale.*

De l'Imprimerie des Patriotes.

